

Municipalité La Rédemption.

Mercredi le (21) décembre 2022 se tenait à 19h30 au Centre municipal Viateur Labonté la séance extraordinaire du Conseil municipal de La Rédemption.

Assiste à la séance, monsieur le Maire Simon-Yvan Caron et Louise Boivin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, à titre de secrétaire.

Les conseillers et conseillères qui sont présents :

Marcel L'Italien : présent
Manon Dubé : présente
Nathalie Soucy : présente
Raynald Bérubé : présent
Germain Picard : présent

La conseillère Myriam Morissette est absente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par Louise Boivin, directrice générale/greffière-trésorière adjointe, afin qu'une session extraordinaire du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des séances du conseil mercredi le 21 décembre 2022 à 19h30 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption du plan triennal d'immobilisations;
3. Période de questions;
4. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h15. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Adoption du plan triennal d'immobilisations Résolution #22-297

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Année 2023 :

Voirie – Route Melucq (asphaltage) – PAVL et TECQ	3 310 000\$
Projet Tour-du-Lac – TECQ	100 000\$
Réfection toiture édifice municipal (2 ^e partie) – PRABAM	20 000\$

Année 2024 :

Voirie – Rechargement gravier rang 4 et rang 9 – PAVL et TECQ	500 000\$
Voirie - Rechargement gravier rang 2 (asphaltage tiers) et	

rang 6 – PAVL et TECQ	4 000 000\$
Projet caserne incendie – RECIM	2 000 000\$
Pavillon touristique (maison Viens) – RECIM	2 500 000\$
Développement rue Girard – TECQ	

Année 2025 :

Voirie – Rechargement en gravier route du Portage	500 000\$
---	-----------

11. Période de questions

Aucune question.

**12. Levée de la séance
Résolution #22-298**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h18.

Simon-Yvan Caron, maire

**Louise Boivin, directrice générale et
greffière-trésorière adjointe**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire